

Efforts de Pacification de l'Élection Présidentielle d'Octobre 2020 en Côte d'Ivoire

RAPPORT D'ALERTE PRÉCOCE CÔTE D'IVOIRE 15 SEPTEMBRE 2020



Arsène Brice BADO, sj, PhD, est Vice-président aux Études au *Centre de Recherche et d'Action pour la Paix/Université Jésuite (CERAP/UJ)* à Abidjan, Côte d'Ivoire.

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	3
Introduction.....	4
Méthodologie.....	4
Mise à jour du rapport d'alerte précoce de juillet 2019.....	5
Le contexte actuel à sept semaines de l'élection présidentielle.....	7
Ce que font les différents acteurs pour pacifier l'élection présidentielle.....	10
Impacts potentiels des mesures et initiatives prises pour pacifier l'élection présidentielle.....	16
Conclusion.....	16
Recommandations.....	17

PRÉFACE

Le Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) est à la fois une institution sociale et universitaire qui entend œuvrer à la promotion de la personne humaine, au respect du bien commun et à l'émergence des sociétés africaines ouvertes, solidaires et respectueuses de la dignité humaine. C'est dans cette perspective que le CERAP s'est engagé depuis plusieurs années, en Côte d'Ivoire et dans la sous-région Ouest africaine, dans la recherche de la paix et la consolidation de la cohésion sociale à travers des actions de terrain et la recherche intellectuelle.

Cette présente étude sur l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 en Côte d'Ivoire participe à l'effort du CERAP pour consolider la paix en Côte d'Ivoire, un pays dont la stabilité sociopolitique est cruciale pour toute l'Afrique de l'Ouest.

Ce rapport d'étude fait suite à un précédent rapport d'alerte précoce publié en juillet 2019 par Arsène Brice Bado du CERAP et par Mollie Zapata de l'United States Holocaust Memorial Museum. Déjà à 15 mois avant l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, ce premier rapport alertait l'opinion publique sur la nécessité d'entreprendre des actions significatives afin de pacifier l'élection présidentielle qui s'annonçait visiblement tendue et qui comportait des risques de violence potentielle.

Quatorze mois plus tard, ce présent rapport, quant à lui, explore les initiatives mises en œuvre par les différents acteurs en vue de pacifier l'élection présidentielle prochaine. Il en ressort que, même si plusieurs actions ont été posées par des acteurs nationaux et internationaux, beaucoup reste encore à faire pour pacifier le processus électoral comme le montrent les pertinentes recommandations faites à la fin de ce rapport.

La paix en Côte d'Ivoire doit prospérer autant que l'économie à travers le respect de la dignité humaine, des valeurs et principes démocratiques de l'état de droit et la réconciliation.

Telle est l'espérance du CERAP à l'approche des échéances électorales. Il s'agit là, non pas d'une espérance passive, mais active invitant tout un chacun à poser des actes d'apaisement. Chacun de nous peut contribuer, à sa manière, à la consolidation de la paix en rejetant tout comportement agressif suscitant la violence.

Il convient de remercier tous les partenaires du CERAP épris de justice et de paix et qui s'efforcent à faire entendre, à temps et à contretemps, la voix de la raison, de la justice et de la paix.

Nous remercions le Centre de recherche Simon-Skjoldt du Musée commémoratif américain de l'Holocauste à Washington, D.C., dont Arsène Brice Bado est chercheur associé pour son excellent travail de prévention des atrocités criminelles à travers le monde entier.

Vive la paix en Côte d'Ivoire et que la fraternité l'emporte sur la violence surtout en cette période d'élection présidentielle.

Hyacinthe LOUA, sj, PhD.
Directeur Général du CERAP

INTRODUCTION¹

En juillet 2019, soit 15 mois avant l'élection présidentielle d'octobre 2020, dans le cadre du Programme d'Alerte Précoce du Centre Simon-Skjodt pour la prévention des génocides basé à Washington, D.C., Mollie Zapata et moi avons publié un rapport d'alerte précoce sur les risques de violences en Côte d'Ivoire durant le processus électoral qui s'annonçait tendu². Dans notre analyse, nous invitons le gouvernement ivoirien et les partenaires internationaux à porter une attention immédiate à la situation et agir en amont pour atténuer les risques, prévenir la violence et aider à sauver des vies. Nous avons proposé diverses options politiques pour éviter que ces conjectures se réalisent.

L'objectif de cette nouvelle étude est de mettre à jour notre analyse de la situation et d'examiner ce qui a été fait jusqu'à présent par les gouvernements ivoiriens et étrangers ainsi que par la société civile pour prévenir la violence. Nous publions ce rapport sept semaines avant les élections afin de brosser un tableau à mi-parcours des mesures prises pour prévenir la violence, afin que les programmes puissent être ajustés pour être plus efficaces à l'approche des élections.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude sur les efforts de pacification de l'élection s'est limitée aux activités axées sur la prévention de la violence électorale et qui sont actuellement en cours d'exécution. À moins de deux mois de l'élection, plusieurs organisations de la société civile sont toujours à la recherche de financement pour des activités qu'elles entendent mener durant le processus électoral. Ces projets d'activités n'ont donc pas été pris en compte.

L'étude s'est basée à la fois sur une recherche documentaire et sur des entretiens réalisés en personne ou en ligne auprès de 37 structures et personnes ressources présentées dans le graphique ci-dessous. Un atelier de recherche a également été organisé le 23 juillet 2020 avec des représentants de structures qui avaient pris part à l'enquête dont 10 représentants d'organisations de la société civile et 4 représentants de partis politiques. Compte tenu de la pandémie de la COVID-19, les entretiens se sont déroulés uniquement à Abidjan durant la période du 02 juin au 24 juillet 2020.

Graphique 1: Echantillon



¹ Le soutien financier pour cette recherche a été fourni par le United States Holocaust Memorial Museum (*Musée commémoratif américain de l'Holocauste*). Les affirmations, opinions et conclusions de ce rapport sont ceux de l'auteur. Ils ne reflètent pas nécessairement ceux d'United States Holocaust Memorial Museum.

² Arsène Brice Bado et Mollie Zapata. "Des élections incertaines. Prévenir les atrocités criminelles en Côte d'Ivoire." *Rapport d'Alerte Précoce Côte d'Ivoire*, Simon-Skjodt Center for the Prevention of Genocide of the United States Holocaust Memorial Museum, Washington, DC, Juillet 2019, 44p.

MISE A JOUR DU RAPPORT D'ALERTE PRÉCOCE DE JUILLET 2019

À sept semaines de l'élection présidentielle d'octobre 2020, il est nécessaire de mettre à jour les scénarios et les incertitudes décrits dans le rapport d'alerte précoce publié en juillet 2019, soit 15 mois avant l'élection présidentielle.

Révision des scénarios plausibles de violence

En juillet 2019, le rapport d'alerte précoce du Centre Simon-Skjoldt suggérait trois scénarios plausibles de violence de masse³. Ces scénarios ont été décrits par certains comme étant alarmistes⁴. Et pourtant, 13 mois après la publication des scénarios, les événements tumultueux de la vie sociopolitique en Côte d'Ivoire ont attesté qu'il y avait bien des raisons de s'inquiéter et que l'alerte précoce était bien justifiée afin de prévenir la réalisation des scénarios de violence de masse. Ci-dessous, j'évalue les trois scénarios du rapport de l'année dernière et j'ajoute un quatrième scénario :

- **Scénario A : Partisans du RHDP-unifié (Ouattara) contre partisans de Soro.** La confrontation entre le gouvernement Ouattara et Guillaume Soro a bien eu lieu. Il s'est agi d'une confrontation juridique qui, heureusement, n'a pas débouché sur des violences de masse. Après avoir démissionné de son poste de Président de l'Assemblée Nationale le 08 février 2019⁵, Soro a également démissionné du RHDP et le 18 octobre 2019, il a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle. Le 23 décembre 2019, revenant d'Europe, son avion n'a pas pu atterrir à Abidjan⁶. Il est depuis lors en exil en France. La justice ivoirienne a lancé un mandat d'arrêt international contre lui⁷. Il a été jugé par contumace et condamné à 20 ans de prison « recel de détournement de deniers publics » et « blanchiment de capitaux » par le tribunal correctionnel d'Abidjan⁸. En outre, une quinzaine de personnalités proches de Soro ont été arrêtées le 23 décembre 2019 et ont été déférées à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan « pour trouble à l'ordre et diffusion de fausses nouvelles »⁹. Ainsi, « les autorités judiciaires ivoiriennes accusent Soro et ses proches de préparer une insurrection militaro-civile afin de renverser les institutions républicaines »¹⁰. Quelle que soit la légitimité de ces accusations, il reste que cela fait penser à des accusations politiquement motivées, eu égard à la proximité de l'élection présidentielle. Somme toute, même si la confrontation entre Soro et le camp Ouattara ou RHDP s'est plutôt jouée sur le plan juridique et s'est soldée par des poursuites judiciaires, des emprisonnements et l'exil sans que cela ne dégénère en des violences meurtrières, il reste que cette confrontation a ajouté un peu plus de tension au processus électoral en cours¹¹. L'écart entre les partisans du RHDP et les partisans du GPS de Soro est désormais plus grand et dangereux. Un rapprochement ou un apaisement entre les

³ Arsène Brice Bado et Mollie Zapata, op.cit., pp.20-23.

⁴ Cf. Communiqué du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) du 25 septembre 2019.

⁵ Voir le discours de démission de Guillaume Soro comme président de l'Assemblée Nationale : <https://www.fratmat.info/article/87647/60/demission-du-president-guillaume-soro-l-integralite-de-son-discours-a-l-assemblee-nationale>.

⁶ Cf. Abidjan.net, « Annoncé à Abidjan : L'avion de Soro détourné sur une autre destination, ses partisans dérouterés ». <https://news.abidjan.net/h/667503.html>. Publié le 23 décembre 2019.

⁷ Cf. K. Richard Kouasssi, « En exil en France, Guillaume Soro livre un nouveau combat », <https://www.afrique-sur7.fr/441014-exil-combat-guillaume-soro>. Publié le 09 juin 2020.

⁸ Guillaume Soro condamné à 20 ans de prison : <https://www.bbc.com/afrique/region-52464985>.

⁹ LB/ls, « Côte d'Ivoire : 15 proches de Soro déférés à la MACA pour trouble à l'ordre public », <https://news.abidjan.net/h/667573.html>, publié le mercredi 25 décembre 2019.

¹⁰ Arnaud Houssou, « Les pro-Soro présentés au juge d'instruction », <https://www.7info.ci/les-pro-soro-presentes-au-juge-d-instruction/>, publié le 25/02/2020.

¹¹ Cf. International Crisis Group, « Côte d'Ivoire: Defusing Electoral Tensions Amid Polarised Politics » in Watch List 2020 – Spring Edition, 26 MAY 2020. https://www.crisisgroup.org/global/watch-list-2020-spring-edition#cote_ivoire.

deux camps avant l'échéance électorale de 2020 est plus que souhaité afin de pacifier le processus électoral.

- **Scénario B : Partisans du RHDP unifié (Ouattara) contre partisans du PDCI (Bédié).** La confrontation entre le RHDP et le PDCI a eu lieu également sur le plan juridique à travers essentiellement la poursuite judiciaire et la condamnation de Jacques Mangoua, président du Conseil régional du Gbêkê (Centre ivoirien) et vice-président du PDCI. Arrêté le 21 septembre 2019, Mangoua avait été condamné le 3 octobre 2019 à cinq ans de prison ferme par le tribunal de Bouaké pour « détention de munitions d'armes de guerre sans autorisation administrative »¹². Lors du procès, « des affrontements ont notamment opposé les forces de l'ordre à des partisans de Mangoua venus le soutenir. Romaric Kouassi N'Guessan, sympathisant du PDCI, âgé de 32 ans, a été tué dans des circonstances non encore élucidées, à Djébonoua, une ville voisine de Bouaké. Plusieurs villes de la région du Gbêkê ont par ailleurs été paralysées par des mouvements de protestations »¹³. La situation aurait pu dangereusement déboucher sur des violences de masse à travers des affrontements intercommunautaires entre les Baoulés et les ressortissants des ethnies du Nord (Dioula). Si la violence a été vite maîtrisée et limitée par les forces de l'ordre, il n'en demeure pas moins que cet événement a durci les positions entre le PDCI et les autorités du RHDP au pouvoir. La mise en liberté provisoire de Mangoua le 31 mars 2020 constitue une détente mais encore insuffisante pour apaiser les relations entre le RHDP et le PDCI. L'alerte est donc maintenue pour que des efforts d'apaisements soient menés pour une compétition électorale pacifique.
- **Scénario C : Partisans du RHDP unifié (Ouattara) contre partisans du FPI (Gbagbo).** Ce scénario reste actuel car les trois facteurs déclencheurs de potentielles violences n'ont pas changé. Il s'agit de la gestion de la question de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire, de l'interdiction à Gbagbo de se présenter à l'élection présidentielle, et enfin des poursuites judiciaires de Gbagbo en Côte d'Ivoire après son retour. Ce sont des facteurs qui peuvent encore être source d'affrontements entre les partisans de Gbagbo et les partisans du parti au pouvoir. En rappel, Gbagbo a été acquitté de crimes contre l'humanité le 15 janvier 2019 par la Chambre de première instance I de la Cour Pénale Internationale¹⁴. À la suite de l'appel de cette décision fait par l'Accusation, la Chambre d'appel a imposé un certain nombre de conditions à la mise en liberté de Gbagbo, lesquelles conditions viennent d'être assouplies le 28 mai 2020, lui permettant désormais de pouvoir voyager dans un plus grand nombre de pays y compris la Côte d'Ivoire avec l'autorisation du greffe de la Cour pénale internationale¹⁵. Il faut espérer que la gestion du retour de Gbagbo en Côte d'Ivoire se fasse dans la perspective de la consolidation de la paix et de la réconciliation de manière à pacifier le processus électoral.
- **Scénario D : La dégénération des manifestations en émeutes.** Un nouveau scénario qui mérite une attention particulière est celui de la dégénération possible des manifestations politiques en émeutes. Vu le niveau élevé de tension entre les différents groupes partisans, toute protestation peut facilement devenir violente. C'est le cas, par exemple, en début août 2020 des protestations qui ont conduit à des affrontements meurtriers suite à l'annonce du Président Alassane Ouattara de sa candidature pour l'élection présidentielle d'octobre 2020¹⁶. Il est probable que le rejet de candidatures à l'élection présidentielle ainsi que la proclamation des résultats de l'élection

¹² André Silver Konan, « Côte d'Ivoire : Jacques Mangoua condamné à 5 ans de prison au terme d'un procès sous tension », in *Jeune Afrique* du 04 octobre 2019. <https://www.jeuneafrique.com/838320/societe/cote-divoire-jacques-mangoua-condamne-a-5-ans-de-prison-au-terme-dun-proces-sous-tension/>.

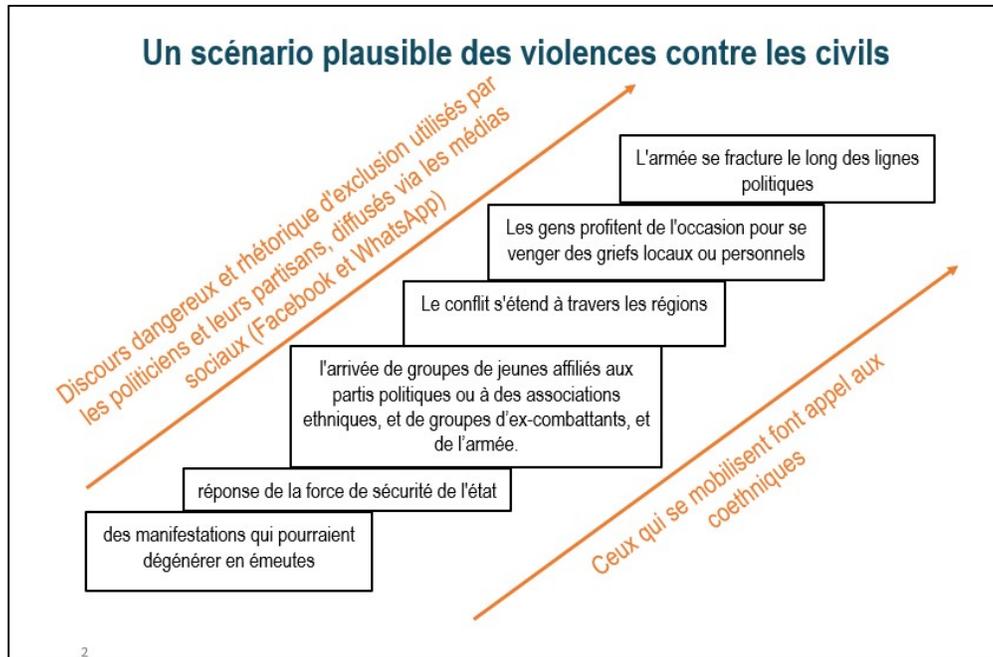
¹³ *Ibidem*.

¹⁴ Cf. Communiqué de presse du 15 Janvier 2019 de la Cour Pénale Internationale : <https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1427&ln=fr>.

¹⁵ Voir le Communiqué de presse du 28 mai 2020 de la Cour Pénale Internationale : <https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1524&ln=fr>.

¹⁶ Cf. AFP/VOA, « Quatre Ivoiriens morts lors des manifestations contre le 3e mandat de Ouattara », 13 août 2020, <https://www.voafrique.com/a/des-morts-dans-les-violences-lors-des-manifestations-contre-le-troisi%C3%A8me-mandat-de-ouattara/5542372.html>.

puissent entraîner des manifestations violentes. Comme décrit dans le schéma ci-dessous, ce scénario obéit à une logique d'escalade de la violence dans laquelle une manifestation entraîne une réponse des forces de sécurité, laquelle réponse entraîne une nouvelle action. S'il n'est pas maîtrisé à temps, cet enchaînement d'actions/réactions peut déboucher sur des conflits violents à grande échelle.



En somme, malgré les évolutions de la situation sociopolitique, les alertes précoces lancées depuis plus d'une année à travers ces scénarios plausibles restent toujours actuelles dans le fond. Le processus électoral en cours n'est pas à l'abri de toute violence et la tension est toujours élevée entre les partis politiques dont les contours semblent parfois subsumer ceux de groupes ethniques et régionaux¹⁷.

LE CONTEXTE ACTUEL A SEPT SEMAINES DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

À deux mois des élections, « la météo politique » annonce un ciel partiellement nuageux. A la question « Pensez-vous que la prochaine élection présidentielle de 2020 pourrait être affectée par la violence ? », une pluralité de personnes interrogées (46%) a répondu « Peut-être, tandis que 41% ont répondu « Oui ».

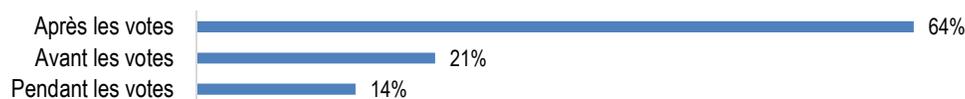
Graphique 2 : Pensez-vous que la prochaine élection présidentielle de 2020 pourrait être affectée par la violence ?



¹⁷ Cf. International Crisis Group, « Côte d'Ivoire: Defusing Electoral Tensions Amid Polarised Politics » in Watch List 2020 – Spring Edition, 26 MAY 2020. https://www.crisisgroup.org/global/watch-list-2020-spring-edition#cote_ivoire.

Dans la même perspective, 64% des enquêtés considèrent que la période après les votes et notamment la proclamation des résultats constituent la période la plus délicate pour l'observation de violences, tandis que 21% s'attendent à observer quelques violences avant les votes ; et 14% pensent que la violence pourrait surgir le jour des votes.

Graphique 3: À quelles phases du processus électoral faut-il craindre de possibles violences ?



Ces chiffres montrent que des efforts devront être multipliés afin de dissiper les nuages pour qu'ils ne se transforment pas en tempête. Ce qui importe, c'est d'identifier les facteurs à observer et qui pourront influencer positivement ou négativement le processus électoral. Ceci n'est pas une entreprise facile ! Car, le faible niveau de dialogue politique entre les partis politiques, la difficulté à bâtir des compromis autour du processus électoral, le niveau élevé de tension entre les acteurs politiques, etc., font que n'importe quoi peut devenir une pierre d'achoppement. C'est donc une situation fragile qui peut se consolider pour le mieux ou se détériorer pour le pire.

Cependant, à sept semaines de l'élection d'octobre 2020, il y a un certain nombre de facteurs qui peuvent être déterminants et qui méritent une observation particulière. Parmi ces facteurs, citons, entre autres ceux-ci :

- ***Une compétition politique dont le caractère démocratique est encore à consolider*** : Le discours politique quelque peu tendu montre que les partis politiques se regardent en chiens de faïence. Les rivaux tendent presque à être perçus davantage comme des ennemis que comme des adversaires donnant ainsi l'impression que l'on est dans une logique où l'échec électoral n'est pas envisagé : « On gagne ou on gagne ! » Certes, il est légitime d'envisager la victoire lorsque l'on s'engage dans une compétition. Cependant, ce qui fait le caractère démocratique d'une compétition politique, c'est que la possibilité de l'échec est également envisagée et la dignité ainsi que les droits des adversaires sont respectés dans les règles de jeu. À sept semaines des élections, il faut que l'esprit de la compétition démocratique soit respecté par les différents acteurs politiques afin d'exorciser l'esprit de la vengeance qui transparaît pernicieusement dans certains discours politiques.
- ***Le consensus autour de la Commission Électorale Indépendante (CEI) est toujours à bâtir*** : Il est heureux que le débat entre les parties prenantes à l'élection présidentielle ait été maintenu sur la question de la réforme de la CEI comme l'atteste le recours à des voies légales pour résoudre le contentieux. Le nouvel Arrêt de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 15 juillet 2020 sur la réforme de la CEI¹⁸ ne semble guère avoir tranché définitivement le contentieux mais appelle subtilement les différents acteurs à poursuivre le dialogue politique sur des bases moins idéologiques. Un compromis rapide devrait être trouvé sur la question des CEI locales¹⁹. Il en est de même pour les autres éléments du cadre normatif électoral au sujet desquels des compromis viables devraient être trouvés avant les votes²⁰.

¹⁸ Voir le communiqué de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : <https://news.abidjan.net/h/676400.html>. Accédé le 30 juillet 2020.

¹⁹ Georges-Armand Ouégnin, « Réforme de la CEI, l'opposition exige la dissolution de toutes les commissions locales », publié le 24 juillet 2020 : <https://www.7info.ci/reforme-de-la-cei-lopposition-exige-la-dissolution-de-toutes-les-commissions-locales/>, accédé le 05 août 2020.

²⁰ Parmi les éléments du cadre normatif électoral en débat, il y a : la question du parrainage des candidats, le fichier électoral, les conditions de validation des candidatures et notamment celles de candidats déclarés mais qui sont sous des poursuites judiciaires, etc.

- **La candidature du Président Alassane Ouattara à la prochaine élection :** Le décès le 8 juillet 2020 d'Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre et candidat présidentiel du RHDP, a bouleversé tout le jeu politique et électoral et a conduit le Président Ouattara à renoncer à sa décision de ne pas briquer un 3^{ème} mandat²¹. Il est certain que l'annonce le 6 août 2020 par le Président Ouattara de sa candidature à l'élection présidentielle en évoquant un « cas de force majeure »²², n'est pas de nature à apaiser le processus électoral comme l'attestent les nombreuses manifestations à travers le pays qui ont déjà fait quelques morts²³. Le processus électoral est entré dans une phase délicate et des actions urgentes sont nécessaires pour faire baisser la tension avant les votes.
- **La date du premier tour des votes au 31 octobre 2020 :** À sept semaines de l'élection présidentielle, la question se pose sur le maintien de la date du 31 octobre. Même si la CEI ne semble pas s'inquiéter pour l'organisation logistique de l'élection en octobre²⁴, il reste que de plus en plus de voix se lèvent parmi la société civile et les partis politiques pour demander le report de l'élection à une date ultérieure. Comme le note Monsieur Gaudet, Président de la Fondation ivoirienne pour les Droits de l'Homme et la vie politique (FIDHOP) : « Ce report de l'élection présidentielle permettra à toutes les parties de s'accorder préalablement sur la Commission électorale indépendante (CEI), ses pouvoirs et sa composition, de s'entendre sur le Code électoral et surtout de faire un toilettage complet de la liste électorale afin d'extraire tous les non-Ivoiriens. »²⁵ Le PDCI également appelle un report de l'élection évoquant que « le climat politique est tendu en Côte d'Ivoire. »²⁶ Dans son discours à la Nation du 06 août 2020, le Président Ouattara a maintenu la date du 31 octobre 2020. Quoiqu'il en soit, il est important qu'un consensus soit trouvé sur le report ou non de la date de l'élection afin de détendre le climat électoral et rassurer les uns et les autres.
- **L'impact de la COVID-19 sur le processus électoral :** Difficile à évaluer, mais il n'est pas de doute que la COVID-19 affecte négativement le processus électoral. Par exemple, la situation de pandémie a conduit le Président de la République à modifier le Code électoral par ordonnance comme l'a expliqué le Secrétaire Général de la Présidence le 19 mars 2020²⁷. La pandémie a limité les mobilisations et rencontres des partis politiques et des organisations de la société civile. Espérons, cependant, que les mesures de distanciation et la peur de la contagion de la COVID-19 ne vont affecter le taux de participation aux votes. Il faut une communication et une sensibilisation à ce sujet afin de trouver les manières adéquates et saines pour assurer une meilleure participation des électeurs aux votes.

En somme, à sept semaines de la date du premier tour de l'élection au 31 octobre, il reste encore plusieurs points qui nécessitent un accord préalable entre les parties prenantes. Il est donc nécessaire

²¹ Voir Adresse du Président de la République sur l'état de la Nation, Yamoussoukro, 05 mars 2020. Accessible sur : « <http://www.gouv.ci/doc/1583420766adresse-du-president-alassane-ouattara-sur-l-etat-de-la-nation-yamoussoukro-le-jeudi-05-mars-2020.pdf>. Consulté le 25 juillet 2020.

²² Voir le discours du Président Ouattara à la Nation le 06 août 2020 : <https://news.abidjan.net/h/677747.html> . Consulté le 07 août 2020.

²³ AFP/VOA, « Quatre Ivoiriens morts lors des manifestations contre le 3e mandat de Ouattara », 13 août 2020 : <https://www.voaafrique.com/a/des-morts-dans-les-violences-lors-des-manifestations-contre-le-troisi%C3%A8me-mandat-de-ouattara/5542372.html> ; consulté le 14 août 2020.

²⁴ Voir entretien réalisé le 29 juin 2020 avec Monsieur Alain Dogou, 2^{ème} Vice-Président de la CEI en charge de la logistique, de l'informatique et de la sécurité.

²⁵ Voir interview de M. Gaudet du 07/07/2020 accessible sur : <https://aip.ci/cote-divoire-aip-la-fidhop-exhorte-a-un-report-de-lelection-presidentielle/>; accédé le 02 août 2020.

²⁶ Voir interview de Jean-Louis Billon sur VOA Afrique du 23 juillet 2020 : <https://www.voaafrique.com/a/c%C3%B4te-d-ivoire-vers-un-report-de-la-pr%C3%A9sidentielle-du-31-octobre-5515231.html>. Consulté le 02 août 2020.

²⁷ Voir communiqué du Secrétaire Général de la Présidence du 19 mars 2020 : <https://www.rti.ci/info/4-economie-info-economie-info/politique/26665/la-loi-portant-modification-de-la-constitution-ivoirienne-promulgee-par-le-president-ouattara>. Consulté le 02 août 2020.

de trouver les voies et les moyens de renouer ou d'intensifier le dialogue politique entre les différents acteurs afin de consolider la paix autour du processus électoral.

CE QUE FONT LES DIFFÉRENTS ACTEURS POUR PACIFIER L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Il n'est pas aisé de dresser un répertoire des programmes des actions et des stratégies initiés par les différents acteurs en vue de la pacification des élections. Certaines organisations ont préféré être discrètes sur leurs activités liées aux élections ; d'autres n'ont pas voulu dévoiler leurs programmes avant le début de leur lancement à quelques semaines de la campagne électorale ; d'autres encore recherchent du financement ou attendent la confirmation du financement pour des activités de sensibilisation autour des élections. Nous présentons ci-dessous les données que nous avons pu collecter.

Les actions du gouvernement ivoirien

Le gouvernement étant une entité complexe avec plusieurs administrations, il ne s'agira pas de recenser ce que chaque administration fait ou envisage de faire pour que les élections se déroulent dans la paix. Il s'agira plutôt de pointer quelques éléments tels que perçus par les personnes enquêtées, et qui contribuent à l'apaisement du processus électoral. Dans cette perspective, notons les actions suivantes :

- **L'initiation d'un dialogue politique entre janvier et février 2020** : L'initiative a été appréciée notamment par plusieurs organisations. Ce dialogue politique qui a réuni le gouvernement, les partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile devrait permettre d'arrondir les angles et de trouver des compromis sur les différentes pierres d'achoppement. Cependant, plusieurs acteurs regrettent qu'il ait été interrompu brusquement sans qu'un accord ait été conclu sur aucun point²⁸. Même si le dialogue entre le gouvernement et les partis politiques de l'opposition n'a pas été rompu définitivement comme l'atteste les revues de presse quotidienne, il est important de créer un cadre formel de concertation entre les parties prenantes au processus électoral.
- **La réforme de la CEI** : Le gouvernement a accédé à la demande des partis politiques et des organisations de la société civile de réformer la CEI. Cependant, la réforme n'a pas fait l'unanimité comme l'a attesté le contentieux devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui a rendu un nouvel arrêt le 15 juillet 2020²⁹ et la suite duquel l'opposition politique ivoirienne exige désormais la dissolution de toutes les commissions électorales locales de la CEI en vue de l'organisation de nouvelles élections³⁰. L'entrée récente du PDCI à la Commission centrale de la CEI suite à « l'ordonnance du Chef de l'État modifiant la loi sur la CEI en vue de permettre l'attribution des sièges dans cette commission aux partis de l'opposition dont la représentation au Parlement est la plus significative » est une avancée significative qu'il faut saluer. Il faut encourager de telles initiatives qui renforcent la légitimité et la crédibilité de la CEI.
- **La communication de la CEI** : Il est heureux de constater que la plupart des personnes interrogées sur la CEI apprécie son effort de communication avec les parties prenantes aux

²⁸ Cf. BBC, « Enlisement du dialogue politique en Côte d'Ivoire », publié le 19 février 2020 : <https://www.bbc.com/afrique/region-51555208>. Consulté le 02 août 2020.

²⁹ Voir le communiqué de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : <https://news.abidjan.net/h/676400.html>. Accédé le 30 juillet 2020.

³⁰ Jean Kelly Kouassi, « Réforme de la CEI: PDCI-RDA et opposition vent debout contre Ouattara », publié le 25 juillet 2020 sur : <https://www.afrique-sur7.fr/442035-pdcj-opposition-contraindre-ouattara-cei> ; consulté le 30 juillet 2020.

élections et avec l'ensemble de la population à chaque étape du processus électoral. Par exemple, la communication de la CEI autour de l'enrôlement des électeurs a été abondante même si le processus de l'enrôlement a connu plusieurs limites dans la mesure où certaines personnes n'ont pas pu s'enrôler pour diverses raisons. Il est important que la CEI continue à communiquer efficacement avec les parties prenantes aux élections.

- **La sécurisation des élections :** Les forces de l'ordre et de sécurité sont formées pour assurer la sécurité durant les élections. Ceci est un effort à saluer et qui peut rassurer les électeurs dans la mesure où la Côte d'Ivoire n'est plus à l'abri d'attaques terroristes comme ce fut le cas au poste-frontière de Kafolo dans l'extrême-nord de la Côte d'Ivoire le 11 juin 2020³¹.

Outre ces actions ci-dessus mentionnées, le gouvernement devrait communiquer davantage sur les différentes actions en cours ou prévues afin de pacifier les élections. Cela pourra aider à baisser la peur de troubles violents qui pourraient survenir durant le processus électoral.

Les actions des partis politiques

Les actions des partis politiques en vue de pacifier le processus électoral sont, au mieux, peu connues, sinon, existantes aux yeux de plusieurs personnes interrogées. En effet, les interviews réalisées avec des organisations de la société civile et avec des partenaires techniques et financiers montrent que l'on ne sait guère les actions des partis politiques visant à prévenir la violence autour des élections. Au contraire, les partis politiques, au pouvoir comme dans l'opposition, sont perçus comme des sources potentielles de violence et notamment à travers des discours politiques haineux et des pratiques peu démocratiques. Cependant, on peut noter, par exemple, que le recours à des voies légales pour résoudre le contentieux sur la CEI est une bonne manière pour les partis politiques de consolider la paix autour du processus électoral.

Il est urgent que les partis politiques signalent publiquement leur volonté pour des élections pacifiques à travers, par exemple, la signature et l'application d'un code de bonne conduite ; mais aussi en intégrant les valeurs démocratiques et de respect de la dignité et des droits de l'homme dans leurs discours publics et dans leurs actions. Une censure interne de leurs membres (même éminents) contre tout langage ou action qui menacerait la cohésion sociale serait une bonne manière pour les partis politiques d'afficher de façon crédible leur volonté pour des élections pacifiques.

Les actions de la société civile

a) Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile ont un répertoire varié d'actions en vue de la pacification des élections. À titre illustratif, en voici quelques-unes :

- **Participation à la réforme des lois électorales :** Les organisations de la société civile ont pris une part active dans la réforme et la mise en place du cadre normatif électoral. Rappelons que pour la réforme de la CEI, c'est l'ONG « Actions pour la Protection des Droits Humains (APDH) » qui avait introduit le 12 juillet 2014 auprès de la Cour Africaine des Droits l'Homme et des Peuples une plainte contre l'État de Côte d'Ivoire sur le déséquilibre dans la composition des membres de la CEI. La Cour lui donnera raison dans son arrêt du 18 novembre 2016³². Encore aujourd'hui, les organisations de la société civile continuent à jouer un rôle de premier plan sur les réformes du cadre normatif de la gestion des élections.

³¹ Treize soldats avaient perdu la vie au cours de l'attaque terroriste de Kafolo : <https://news.abidjan.net/h/675415.html>. Consulté le 30 juillet 2020.

³² Benoit Hili, « Réforme électorale: L'Apdh, la Cour africaine et la CEI », <https://www.fratmat.info/article/91627/60/reforme-electorale-l-apdh-la-cour-africaine-et-la-cei> ; consulté le 20 juillet 2020.

- **Participation aux organes de gestion des élections** : Dans la nouvelle commission centrale de la CEI telle que décidée par le gouvernement le 03 juillet 2019, il y a six représentants de la société civile³³ sur les 15 représentants que compte la commission centrale de la CEI³⁴. Ainsi, des organisations de la société civile sont associées aux activités de la CEI où elles participent à la formulation des propositions et à leur mise en œuvre³⁵. Par exemple, plusieurs organisations ont reçu des subventions de la CEI pour sensibiliser et mobiliser les populations à s'enrôler sur la liste électorale³⁶. La présence des organisations de la société civile au sein des organes de gestion des élections contribue à renforcer la crédibilité et la légitimité de ces organes, ce qui peut avoir un effet de pacification du processus électoral.
- **Sensibilisation à la cohésion sociale et à la préservation de la paix durant le processus électoral** : Grâce aux organismes subventionnaires étrangers, pour la plupart, certaines organisations de la société civile ont reçu des subventions pour mener des activités de sensibilisation à la cohésion sociale et à la préservation de la paix dans différentes localités sur l'étendue du territoire national. Il existe en Côte d'Ivoire une expertise de plusieurs ONG sur la sensibilisation à la paix ; ceci est le résultat de la capitalisation des nombreuses formations reçues durant les périodes de conflit et de post-conflit entre 2002 et 2015. Aussi, à l'approche des élections perçues comme une période délicate pouvant déboucher sur des violences, les ONG s'activent-elles à désamorcer les conflits potentiels à travers plusieurs activités de sensibilisation³⁷.
- **Éducation civique et électorale** : Plusieurs ONG sont engagées dans l'information des populations et leur préparation en vue de participer pleinement aux élections³⁸. Par exemple, des débats et activités d'information ont été organisés à Abidjan autour du cadre normatif électoral et notamment sur la nécessité de la réforme de la CEI³⁹, etc. Des ONG ont également initié des séances d'information sur les enjeux du processus électoral actuel, sur les droits politiques des citoyens⁴⁰, sur les projets de société des candidats et des partis politiques⁴¹, etc.,

³³ Il s'agit de représentants d'organisations de la société civile engagées dans le domaine électoral. Voir la liste de ces organisations sur : <https://www.bbc.com/afrique/region-49837371>. Consulté le 10 août 2020.

³⁴ Cf. Communiqué du Conseil des Ministres du 03 juillet 2019 : http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=1&recordID=10217. Consulté le 05 juillet 2020.

³⁵ Karine Kamatari, « Côte d'Ivoire : voici le point de la rencontre entre la CEI et la société civile », publié le 7 mai 2020, <https://www.yeclo.com/cote-divoire-rencontre-entre-la-cei-et-la-societe-civile>. Consulté le 04 août 2020.

³⁶ Interview avec WANEP-CI le 22 juin 2020.

³⁷ Voir par exemple : Jean Bavane Kouika, « Réconciliation et paix en Côte d'Ivoire : Un mémorandum citoyen pour la cohésion sociale », In Fratmat.info, 05 mars 2020, <https://www.fratmat.info/article/202418/Politique/reconciliation-et-paix-en-cote-divoire--un-memorandum-citoyen-pour-la-cohesion-sociale>. Consulté le 05 juin 2020 ; Cellule communication de l'ONG ESC, « Elections 2020 : L'ONG "Elections Sans Contestation" entend initier des actions pour endiguer la violence », In Fratmat.info, 12 avril 2018, <https://www.fratmat.info/article/83086/60/elections-2020-l-ong-elections-sans-contestation-entend-initier-des-actions-pour-endiguer-la-violence>. Consulté le 05 juin 2020.

³⁸ C. Dallet, « Élections : Des propositions pour des joutes apaisées en 2020 », Fratmat.info, novembre 2018, <https://www.fratmat.info/article/86209/60/elections-des-propositions-pour-des-joutes-apaisees-en-2020> ; consulté le 05 juin 2020.

³⁹ Cf. Débat constructif et inclusif entre la CEI et la société civile sur l'état d'avancement des préparatifs des opérations électorales et sur le mode opératoire de la révision de la liste électorale : https://www.ci.undp.org/content/cote_divoire/fr/home/presscenter/pressreleases/debat-constructif-et-inclusif-entre-la-cei-et-la-societe-civile-.html ; consulté le 11 août 2020.

⁴⁰ Voir le projet financé par Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et exécuté par WANEP-CI intitulé « La société civile engagée et mobilisée pour des élections pacifiques et crédibles en Côte d'Ivoire en 2020 » ; voir la conférence de presse du lancement du projet : Job, « Processus électoral de 2020 : la Société civile réclame suffisamment de temps pour que les acteurs comprennent bien les textes », In Abidjan.net, 05 mars 2020, <https://news.abidjan.net/h/670032.html> ; consulté le 06 juin 2020.

⁴¹ Voir la campagne de CIVIS-CI sur les projets de société des candidats à l'élection présidentielle de 2020. Voir communication sur le lancement du projet : Issiaka N'Guessan, « Des projets de société cohérents comme

autant d'initiatives qui contribuent à l'éducation électorale des citoyens en vue d'un comportement responsable durant le processus électoral.⁴²

- **Actions de plaidoyer** : Plusieurs plaidoyers sont en cours en vue d'inciter les parties prenantes aux élections à des comportements démocratiques et pacifiques⁴³. Par exemple, des organisations de la société civile regroupées au sein du Groupe de plaidoyer et d'actions pour une transparence électorale (GPATE) et du Réseau des acteurs ivoiriens des droits humains (RAIDH) ont initié un plaidoyer depuis janvier 2018 pour la réforme du code électorale en vue d'élections transparentes et inclusives.⁴⁴ Plusieurs ONG réunies au sein de coalitions telles que « Coalition Tournons la Page » ou « Coalition ça suffit », ont initié un plaidoyer contre l'éventualité d'un 3^{ème} mandat du Président Alassane Ouattara.⁴⁵ Ces différents plaidoyers entendent contribuer à l'amélioration du climat électoral et de l'apaisement du processus électoral.
- **Observation des élections et monitoring de la violence électorale** : Des plateformes d'organisations de la société civile telle que la POECI (Plateforme des organisations de la société civile pour l'observation des élections en Côte d'Ivoire) participeront à l'observation des élections. Cela peut permettre d'avoir un autre regard sur les opérations de vote que celui des partis politiques. Ceci peut également contribuer à renforcer la crédibilité des résultats de l'élection si la société civile résiste à la récupération partisane en restant non-partisane⁴⁶. En outre, certaines organisations de la société civile tel que le WANEP-CI ont des actions qui sont directement orientées vers le monitoring de la violence électorale en la documentant⁴⁷ afin d'éviter des informations fausses qui pourraient amplifier la violence autour des élections⁴⁸.

Le graphique ci-dessous récapitule les engagements de la société civile pour pacifier le processus électoral. Il en ressort que 92% des organisations de la société civile interrogées sont engagés dans l'éducation civique et électorale ; 76% dans la promotion de la cohésion sociale autour du processus électoral ; 59% collaborent avec la CEI dans diverses tâches en vue de l'organisation des élections ; 32% ont des actions qui se rapportent à la réforme du cadre normatif du processus électoral ; etc.

condition pour voter les candidats aux élections de 2020 », 7info.ci, 29 janvier 2020, <https://www.7info.ci/des-projets-de-societe-coherents-comme-condition-pour-voter-les-candidats-aux-elections-de-2020/>, consulté le 06 juin 2020.

⁴² Cf. Interviews et atelier de recherche organisés au CERAP le 23 juillet 2020.

⁴³ Idem.

⁴⁴ Cf. RTI, « Des organisations de la société civile proposent une réforme de la CEI et du code électoral », <https://www.rti.ci/info/Politique/21056/sport.html> ; consulté le 02 juin 2020.

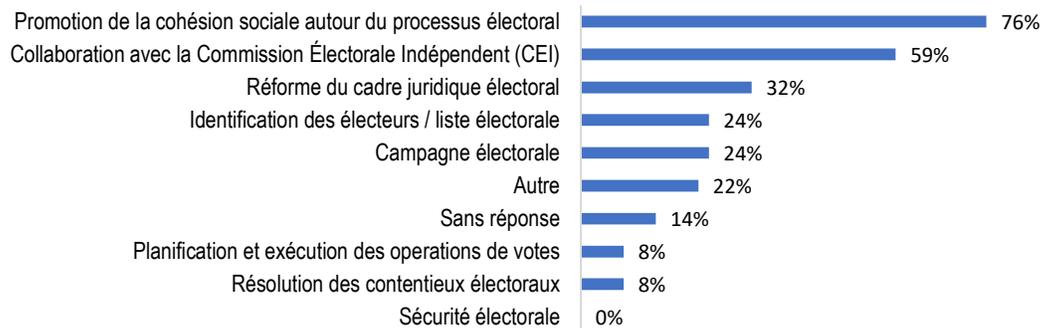
⁴⁵ Des organisations de la société civile ont lancé le 23 juillet 2020 une pétition en ligne demandant au Président Alassane Ouattara de renoncer à briguer un troisième mandat présidentiel : <https://www.afriksoir.net/cote-ivoire-organisations-societe-civile-lancent-petition-contre-eventuel-troisieme-mandat-de-ouattara/>; consulté le 02 août 2020.

⁴⁶ Cf. Interviews et atelier de recherche organisés au CERAP le 23 juillet 2020.

⁴⁷ Cf. CERAP et Université de Californie, Berkeley, « Lancement du projet d'étude sur la pacification des élections en Côte d'Ivoire en 2020 », <http://cerap-inades.org/index.php/component/k2/item/81-cerap-universite-de-californie-lancement-du-projet-d-etude-sur-la-pacification-des-elections-en-cote-d-ivoire-en-2020> ; consulté le 26 mai 2020. Voir aussi APA, « La société civile prépare des élections sans violence et sans armes en Côte d'Ivoire », atoo.ci, <http://www.atooc.ci/2020/01/28/la-societe-civile-prepare-des-elections-sans-violence-et-sans-armes-en-cote-divoire>, consulté le 07 juin 2020.

⁴⁸ Voir aussi interview avec le WANEP-CI le 22 juin 2020.

Graphique 4: Dans quel (s) domaine(s) s'inscrivent les actions mises en œuvre par votre structure ?



b) Les leaders religieux et les chefs traditionnels

Au sein de la société civile, il faut noter l'important et discret travail des chefs traditionnels et des leaders religieux en vue de pacifier l'élection présidentielle de 2020. Plusieurs leaders religieux et chefs traditionnels profitent des rassemblements de tout genre et de la tribune qui leur est accordée pour adresser des messages d'apaisement, des appels à la tolérance et à la non-violence en cette période électorale. Par exemple, l'Église catholique a organisé en février 2020 des prières pour des élections apaisées⁴⁹ ; les évêques catholiques ont publié deux lettres pastorales sur les élections et la paix sans compter les nombreuses prises de paroles sur la situation politique en cette année électorale⁵⁰. L'Archevêque d'Abidjan, Jean-Pierre Cardinal Kutwa, s'est particulièrement illustré à travers son « Appel au respect du droit dans la concertation » du 31 août 2020 dans lequel il appelle au respect de la loi et à la réconciliation avant l'élection présidentielle⁵¹. Les églises protestantes et évangéliques ne sont pas restées en marge et ont également mené des actions de sensibilisation de leurs fidèles pour des élections apaisées⁵². La communauté musulmane a également organisé des prières et des actions pour des élections apaisées⁵³.

Au-delà de la sensibilisation de leurs fidèles, les chefs traditionnels et les leaders religieux interpellent de temps à autre les leaders politiques sur le besoin de pacifier le climat politique et électoral. Ce dialogue direct devrait s'intensifier même si cela ne semble pas du goût de certaines autorités politiques comme l'attestent les réactions du gouvernement à la marche avortée des catholiques le 15

⁴⁹ Voir la Messe pour la paix du 15 février 2020 : « À Abidjan, les catholiques prient pour des élections apaisées », in Vatican News, Février 2020, <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2020-02/cote-d-ivoire-abidjan-rassemblement-catholiques-paix-elections.html> ; consulté le 02 août 2020.

⁵⁰ Cf. « Message des évêques pour des élections transparentes, justes et ouvertes, en vue de la réconciliation et de la paix » du 19 janvier 2020, accessible à <http://eglisecatholique.ci/news/140/46/114%C3%A8me-Assembl%C3%A9e-pl%C3%A9ni%C3%A8re-message-des-veques-pour-des-%c3%89lections-transparentes-justes-et-ouvertes-en-vue-de-la-reconciliation-et-de-la-paix/d,det-declaration.html> ; voir aussi la Lettre pastorale publiée le 21 juillet 2020 intitulée : « L'Église en Côte d'Ivoire au service de la réconciliation de la justice et de la paix ».

⁵¹ Jean-Pierre Cardinal Kutwa, « Appel au respect du droit dans la concertation » du 31 août 2020, <http://www.eglisecatholique.ci/news/190/34/appele-au-respect-du-droit-dans-la-concertation/d,det-actu.html> ; consulté le 02 septembre 2020.

⁵² Cf. Saint Bénifils, « Côte d'Ivoire : Le consistoire des Protestants Évangéliques interpelle les autorités ivoiriennes sur le danger qui guette l'année électorale » sur Radio Centre-Ville, 22 février 2020 : <https://radio-centreville.com/cote-divoire-le-consistoire-des-protestants-evangeliques-interpelle-les-autorites-ivoiriennes-sur-le-danger-qui-guette-lannee-electorale/> ; consulté le 02 août 2020.

⁵³ Cf. M. Ismaila, « Élections apaisées en Côte d'Ivoire : Les musulmans mourides organisent des prières samedi 22 février 2020 », In L'Intelligent d'Abidjan, 22 février 2020, <https://www.lintelligentdabidjan.info/news/elections-apaisees-en-cote-divoire-les-musulmans-mourides-organisent-des-prieres-samedi-22-fevrier-2020/> ; consulté le 02 août 2020.

février 2020⁵⁴ ou encore la réaction à l'appel du Cardinal Kutwa du Ministre Kobenan Kouassi Adjoumani, porte-parole du RHDP, le parti au pouvoir⁵⁵.

Les actions des gouvernements étrangers et des organisations internationales

Les gouvernements étrangers et les organisations internationales souvent appelées « partenaires techniques et financiers » jouent un rôle important d'accompagnement de l'État de Côte d'Ivoire et des acteurs non-étatiques dans le processus électoral. Cet « accompagnement » prend des formes diverses dont nous énumérons quelques-unes à titre illustratif :

- **Financement d'activités liées au processus électoral** : Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le *Basket fund*, recueille les contributions des partenaires au développement pour soutenir l'organisation de l'élection présidentielle de 2020. Dans cette perspective, le Gouvernement et le PNUD ont signé le 30 janvier 2020, un accord pour un *Projet d'Appui aux Élections en Côte d'Ivoire* » (PACE) dont l'objectif principal est d'accompagner la CEI à organiser des élections crédibles, apaisées et démocratiques⁵⁶. Par exemple⁵⁷, au titre de ce projet, le Japon a promis une contribution d'un milliard de FCFA le 15 juin 2020⁵⁸, et la République Fédérale d'Allemagne a contribué de 500 000 € au *Basket fund* le 19 juin 2020⁵⁹, la France a apporté une contribution de 131 millions FCFA le 04 août 2020⁶⁰, etc.

Il importe de noter que la plupart des ONG et autres organisations de la société civile dépendent essentiellement des subventions de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux pour initier des projets divers visant la pacification des élections à travers des campagnes de sensibilisation, des ateliers de formation, de la mise en place de comités de veilles⁶¹. La pandémie de la COVID-19 a certainement contribué à la réduction des financements pour les ONGs et notamment pour les activités de sensibilisation.

- **Appui technique et formation sur les questions démocratiques, en général, et électorales, en particulier** : En plus des subventions accordées, plusieurs partenaires techniques et financiers organisent des formations diverses et apportent leur expertise aux renforcements des capacités des acteurs politiques, des organisations de la société civile, et des structures de gestion des élections, ainsi qu'à l'instauration d'un dialogue politique inclusif afin de consolider la paix. C'est le cas, par exemple, du Programme de Transition et Inclusion Politiques (PTI) de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) mis en œuvre par

⁵⁴ André Silver Konan, « Côte d'Ivoire : pourquoi l'Église catholique a renoncé à sa marche du 15 février », publié le 29 janvier 2020 : <https://www.jeuneafrique.com/887825/politique/cote-divoire-pourquoi-leglise-catholique-a-renonce-a-sa-marche-du-15-fevrier/> ; consulté le 10 août 2020.

⁵⁵ Voir la réponse du Ministre Kobenan Kouassi Adjoumani sur <https://www.youtube.com/watch?v=z-2S0J5jXXw> ; consulté le 02 septembre 2020.

⁵⁶ CEI, « Processus électoral – Un projet d'appui aux élections signé avec le PNUD », 3 février 2020, <https://cei.ci/processus-electoral-un-projet-dappui-aux-elections-signé-avec-le-pnud/> ; consulté le 05 août 2020.

⁵⁷ Il s'agit ici de quelques exemples ; la liste des contributeurs au Basket Fund est loin d'être exhaustive.

⁵⁸ Marc Innocent, « Appui au processus électoral : Le Japon promet un financement de plus d'un milliard », 17 juin 2020, <https://news.abidjan.net/h/674814.html> ; consulté le 05 août 2020.

⁵⁹ Voir Communiqué de presse du PNUD du 20 juin 2020 : « La République Fédérale d'Allemagne apporte une contribution de 500 mille Euro au basket fund du PNUD pour soutenir l'organisation d'élection transparente, inclusive et apaisée en Côte d'Ivoire », https://www.ci.undp.org/content/cote_divoire/fr/home/presscenter/pressreleases/la-republique-federale-dallemagne-apporte-une-contribution-de-50.html ; consulté le 05 août 2020.

⁶⁰ Donatien Kautcha, « Côte d'Ivoire : Présidentielle, la France apporte une contribution de 131 millions FCFA pour renforcer le mécanisme des résultats des votes », publié le 05 août 2020 ; https://www.koaci.com/article/2020/08/05/cote-divoire/politique/cote-divoire-presidentielle-la-france-apporte-une-contribution-de-131-millions-fcfa-pour-renforcer-le-mecanisme-des-resultats-des-votes_143756.html ; consulté le 05 août 2020.

⁶¹ Cf. Interviews et atelier de recherche organisés au CERAP le 23 juillet 2020.

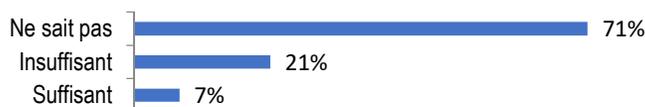
l'Institut National Démocratique (NDI), d'un coût de cinq milliards FCFA pour une durée de quatre ans (2018-2022). Ce programme « vise à soutenir les efforts du gouvernement ivoirien pour promouvoir un dialogue politique inclusif, encourager la participation significative des jeunes et des femmes au système politique, et renforcer la cohésion sociale »⁶². De fait, la plupart des partenaires techniques et financiers soutiennent des initiatives qui sont directement en lien avec le processus électoral et que l'on peut découvrir sur leurs sites Internet.

- **Observation électorale** : Bien que la liste des organismes accrédités pour l'observation électorale ne soit pas encore disponible, il est certain que plusieurs institutions internationales financeront des observateurs locaux et internationaux et participeront directement à l'observation électorale. Le gouvernement ivoirien a déjà invité l'Union Européenne à faire une observation électorale selon l'Ambassadeur Jobst Von Kirchmann, chef de la délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire⁶³.

IMPACTS POTENTIELS DES MESURES ET INITIATIVES PRISES POUR PACIFIER L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Il est difficile de juger de l'impact éventuels qu'auront les actions des différents acteurs sur la pacification de l'élection présidentielle d'octobre 2020. Cependant, comme le révèle le résultat de notre enquête présenté dans le graphique 5, à la question suivante : « Que pensez-vous de l'impact potentiel des mesures et initiatives mises en œuvre par les différents acteurs

Graphique 5: Que pensez-vous de l'impact potentiel des mesures et initiatives mises en œuvre par les différents acteurs pour assurer une élection pacifiée en octobre 2020 ?



pour assurer une élection pacifiée en octobre 2020 ? », seuls 21% des enquêtés sont confiants que les efforts actuellement déployés sont suffisants pour prévenir les violences potentielles autour de l'élection. La majorité des enquêtés, soit 71%, en revanche, estiment que les mesures et efforts actuellement déployés sont insuffisants pour prévenir ou endiguer des violences éventuelles. Ceci montre que la peur de la survenue de violences autour de l'élection est grande et que des efforts supplémentaires devront être faits pour rassurer la population.

CONCLUSION

La violence électorale n'est pas une fatalité inévitable ; elle dépendra de la volonté des différents acteurs qui sont libres de choisir la paix ou la violence, de choisir de régler leurs contentieux soit à travers des voies légales et institutionnelles, soit par des voies extra-institutionnelles non encadrés par la loi conduisant à la violence. La classe politique a toutes les cartes en main pour faire de cette élection une élection apaisée ou non. Elle peut jouer la carte de l'apaisement ou de l'embrassement. C'est une situation délicate et incertaine qui appelle à renvoyer dos-à-dos à la fois les optimistes qui prédisent que tout ira bien et les pessimistes qui prédisent le pire. Une lecture objective de la situation actuelle indique que tout peut arriver ; rien n'est à exclure. Ce qui adviendra n'est pas une fatalité, mais résultera des interactions stratégiques entre les acteurs politiques et leur capacité à bâtir des

⁶² Voir le communiqué de presse sur le lancement du programme « Transition et Inclusion Politiques en Côte d'Ivoire », le 08 février 2019, <https://aip.ci/ndi-lance-le-programme-transition-et-inclusion-politiques-en-cote-divoire/>; consulté le 06 juin 2020.

⁶³ Apanews, « L'UE conditionne l'envoi d'observateurs électoraux en Côte d'Ivoire après une mission d'évaluation en juin », publié le 11 mars 2020, <https://www.2020.ci/index.php/actu-2020/politique/lue-conditionne-lenvoi-dobservateurs-electoraux-en-cote-divoire-apres-une> ; consulté le 09 juin 2020.

compromis autour des pierres d'achoppement potentielles. Cependant, la crise préélectorale actuelle et les manifestations qui ont déjà entraîné des pertes en vies humaines et des destructions de biens constituent une alerte sérieuse sur de violences potentielles autour du processus électoral. Le gouvernement de Côte d'Ivoire ainsi que la communauté internationale, les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias, et toutes les instances de la population ivoirienne devront se mobiliser en prenant des actions concrètes pour consolider la paix et la cohésion sociale.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement de Côte d'Ivoire

- Si les conditions ne peuvent être réunies pour assurer un processus électoral pacifique, le gouvernement devrait envisager des options pour reporter la date des élections, qui est actuellement prévue pour le 31 octobre 2020. Toutes les parties prenantes ne sont pas actuellement d'accord sur la date des élections, et compte tenu de tension entre les acteurs politiques et les manifestations violentes pendant cette période pré-électorale, un report peut être un moindre mal si on le compare aux problèmes juridiques que cela entraînerait.
- Organiser un dialogue politique avec toutes les forces vives de la nation en vue de renforcer la réconciliation avant l'élection.
- Permettre aux candidats majeurs de participer à l'élection en privilégiant l'approche politique et le compromis afin de sauvegarder la paix. Le rejet de la candidature de certains candidats qui ont des ennuis judiciaires pourrait fragiliser davantage le climat pré-électoral déjà tendu.
- Renforcer publiquement l'engagement du gouvernement — et exhorter l'ensemble des partis politiques et des candidats — à œuvrer pour des élections pacifiques, crédibles et libres, et déclarer clairement que tous les Ivoiriens, y compris les forces de sécurité, les responsables gouvernementaux, et les journalistes seront, en vertu du Code pénal de Côte d'Ivoire, tenus pour responsables en cas d'incitation, complicité ou commission d'atrocités criminelles.
- Élaborer un plan gouvernemental et engager des ressources publiques pour mettre en œuvre des programmes d'éducation civique qui expliquent le processus électoral et les voies juridiques à disposition pour contester le résultat des élections.
- Former les forces de sécurité aux problématiques de sécurité électorale et aux objectifs communs, en mettant l'accent sur leur mission de défense et de protection de la population de Côte d'Ivoire et sur l'importance de l'impartialité d'une armée professionnelle. Une telle formation pourrait contribuer à ce que l'armée, les gendarmes et la police gardent un comportement professionnel pendant la durée du processus électoral. Surtout dans les zones sensibles aux conflits fonciers, de telles initiatives de formation permettraient aux forces de sécurité de contenir une montée éventuelle de violence mortelle.
- Soutenir et ne pas restreindre l'observation des élections par des Ivoiriens crédibles et indépendants, et inviter des observateurs de l'Union africaine (UA) ou de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à observer le processus électoral dans tout le pays et pendant tout le déroulement du scrutin. Pour parvenir à la paix et la sécurité, il faut que tous les participants soient à la recherche d'un processus crédible, et, de plus, sachent que toutes les irrégularités seront signalées.

Aux Responsables de Partis Politiques

- Sortir de la logique de « on gagne ou on gagne » de manière à border l'élection avec un esprit démocratique dans le respect de la dignité et des droits des rivaux qui ne doivent pas être perçus comme étant des ennemis.
- Communiquer aux sympathisants que la violence est inacceptable et s'engager publiquement à utiliser les voies de recours disponibles pour contester les résultats électoraux.
- Organiser des débats publics entre les leaders politiques sur leurs programmes politiques de façon respectueuse et démocratique de sorte que cela puisse servir d'exemple à leurs partisans qui seraient tentés par le recours à des moyens violents pour régler leurs différends.
- Participer à un dialogue entre partis pour s'accorder sur des codes de conduite, instituer des protocoles et des garanties internes et prendre des mesures adaptées de contrôle législatif et parlementaire pour protéger l'intégrité électorale des initiatives de désinformation. Les responsables de partis devraient se réunir pour signer officiellement et en public un code de conduite, et donc s'engager publiquement et démontrer à leurs partisans qu'ils s'engagent à rejeter la violence et à encourager des élections crédibles et transparentes.

À La Société Civile

- **Les organisations de la société civile participant à la consolidation de la paix** devraient lancer des programmes de prévention des atrocités, notamment ceux qui portent sur la cohésion sociale, le dépistage précoce de la violence, l'atténuation de la violence et le dialogue avec la jeunesse, durant les quelques semaines qui précèdent l'élection pour garantir l'impact dans la prévention d'atrocités criminelles liées aux élections.
- **Les organisations de la société civile participant à la consolidation de la paix et à la programmation des élections** doivent se concentrer sur l'éducation civique, les rôles et responsabilités des acteurs politiques, et les campagnes de sensibilisation portant sur les élections et le processus électoral. Ces programmes pourraient comprendre l'éducation des électeurs, la surveillance, et la médiation des conflits. Certains programmes pourraient plus particulièrement s'intéresser aux femmes ainsi qu'aux jeunes, et aux associations à base ethnique risquant d'être mobilisées pour participer à des confrontations violentes.
- **Les organisations de la société civile participant à la consolidation de la paix** devraient mobiliser **les chefs locaux, les chefs religieux et autres responsables communautaires** pour qu'ils condamnent les propos haineux, répandent des messages de paix, tiennent les acteurs politiques pour responsables de toute incitation à la violence ou soutien de celle-ci, fassent de la sensibilisation sur le processus électoral, et créent ou élargissent les initiatives de médiation des revendications communautaires. La résolution de ces conflits locaux avant les élections pourrait réduire le risque général de violence contre les civils.
- **Les chefs locaux, responsables religieux et autres responsables communautaires** devraient s'appuyer sur les longues traditions de tolérance religieuse et de diversité pour répandre des messages de fraternité nationale et religieuse et prôner la résolution pacifique des conflits.
- **Les responsables du monde des affaires** devraient faire jouer l'intérêt significatif qu'ils ont dans une Côte d'Ivoire stable pour appeler publiquement les responsables politiques à s'engager à la non-violence et à soutenir les activités locales de consolidation de la paix.

Aux Gouvernements Étrangers et aux Organisations Internationales Présentes en Côte D'ivoire

- **Les gouvernements étrangers** devraient organiser un forum de haut niveau avec les responsables de tous les partis politiques pour restaurer le dialogue. Un tel forum, organisé par des pays que les responsables de la Côte d'Ivoire accueilleraient et respecteraient, réunirait les responsables politiques pour qu'ils trouvent des compromis sur les questions qui les divisent avant l'élection.
- **Les gouvernements étrangers et les Nations Unies** devraient être prêts à brandir la menace de sanctions ciblées pour dissuader ceux qui chercheraient à fomenter la violence. Des sanctions ciblées seront plus efficaces (1) lorsque les acteurs extérieurs travailleront multilatéralement et communiqueront leur résolution d'appliquer des sanctions de façon précoce, constante, progressive et agressive, isolant ainsi les comportements ciblés et (2) lorsque les acteurs extérieurs appliqueront des sanctions en coordination avec une diplomatie multilatérale soutenue et une stratégie cohérente plus vaste.
- **Les gouvernements étrangers, les Nations Unies et les ONG internationales** devraient accroître la surveillance et les comptes-rendus réguliers des abus de droits humains et des indicateurs de risques de violence en Côte d'Ivoire. Certaines ONG internationales qui sont déjà sur place sont dotées de systèmes de signalement de la violence qui pourraient être soutenus ou exploités pour éclairer des actions à l'échelle internationale.
- **Les gouvernements étrangers, les Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA)** devraient condamner — et envisager des solutions de dissuasion ou des actions punitives — dès qu'elles constatent une quelconque restriction de la liberté d'expression, incitation à la violence, tout propos haineux, armement de la jeunesse ou tout autre incident à haut risque, s'ils venaient à se produire.
- **Les gouvernements étrangers, les Nations Unies, la CEDEAO et l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) de l'UA** devraient élaborer un plan d'urgence pour rapidement mettre un terme aux atrocités de masse, au cas où les mesures préventives échoueraient.

Aux Médias

- **Les médias traditionnels (presse, radio, télévision)** devraient demander et offrir à tous les membres du personnel des formations sur les normes journalistiques, la désinformation et les discours pernicioeux. Les groupes de presse devraient offrir des formations en association avec les organisations internationales démontrant que le journalisme responsable peut contribuer à un processus électoral pacifique.
- **Les entreprises des médias sociaux (Facebook et WhatsApp)** sont les plateformes les plus utilisées dans le pays pour les échanges sur les réseaux sociaux et l'envoi de messages) doivent accroître le nombre d'employés francophones et envisager de recruter des locaux affectés à la Côte d'Ivoire pour veiller à ce que les discours pernicioeux et la désinformation n'exacerbent pas la violence. Les deux entreprises devraient travailler ensemble, en partenariat avec des chercheurs et des experts des discours d'incitation à la haine dans le pays afin d'identifier et de combattre ces dangereuses tendances avant, pendant et après les élections.